Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Recu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

COMMUNE DE LALIZO ID : 003-210301354-20230310-20230310_015-DE

Date de convocation: 02/03/2023

Date d'affichage: 03/03/2023

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents: Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane,

Puravet

Excusés: Mrs Chades et Pernet

Pouvoir: Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 10

Présents: 8

Délibération n°20230310 015

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget Commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 3 005,76
- un excédent reporté de 1 688,09

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 693,85

- un déficit d'investissement de 1 743,34
- un excédent des restes à réaliser de 945,00
- un déficit reporté de 250,00

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 1 048,34

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit:

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT 4 693,85, RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002): EXCEDENT 2 000,00 RESULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (1068): EXCEDENT 2 693,85 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): 1 993,34

Pour extrait conforme

Le Maire. Maurice Descharin